

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
- 07 NOVEMBRE 2023 -

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	27
Présents	22
Absents	05
Votants	22

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOIRON-RUILLÉ dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de LOIRON-RUILLÉ, au 13 rue du Docteur Ramé (LOIRON), sous la présidence de Monsieur Bernard BOURGEOIS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 02 NOVEMBRE 2023**

**Présents :** M. Bernard BOURGEOIS, M. Gérard JALLU, Mme Isabelle GROSEIL, M. Christian GRIVEAU, Mme Sylvie BLOT, M. Louis GUEROT, Mme Florence MARTINAT, M. André MAUDET, M. Jean-Luc CHAPLET, M. Michel LABBÉ, Mme Annette PIVERT, M. Christian CORRAIE, M. Martial CHAINEAU, M. Michel PLANCHENAU, M. Jean-Claude HIVERT, Mme Sandrine GLET, Mme Frédérique GOURDIN, Mme Laëtitia BARROCHE, Mme Laëtitia PICHON, M. Olivier ROUSSEAU, Mme Chrystèle FOUCHER, Mme Christina BEAUGEARD, Mme Aurélie HARDY, M. Anthony BRUNEL, Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE, Mme Pauline MESRE, M. Gaëtan BEUNARD.

**Absents :** M. Gérard JALLU, Mme Isabelle GROSEIL, M. Michel LABBÉ, Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE, Mme Pauline MESRE.

**Délégations :** Néant.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie HARDY est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

N ° Délibération	Date d'examen	Objet	Décision
D/2023/072	07/11/2023	Tarifs Publics - Année 2024	Approuvée
D/2023/073	07/11/2023	Décision Modificative n° 3 - Budget Principal	Approuvée
D/2023/074	07/11/2023	Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire - dotation communale pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean Moulin	Approuvée
D/2023/075	07/11/2023	Redevance d'occupation du domaine public par Orange	Approuvée
D/2023/076	07/11/2023	Prise en charge par la commune des frais de remise en état du véhicule d'un administré	Approuvée
D/2023/077	07/11/2023	Indemnités pour le gardiennage des églises communales	Approuvée

AFFICHÉ LE : 08/11/2023



FAIT A LOIRON-RUILLÉ,  
LE MAIRE  
BERNARD BOURGEOIS